

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 4

Artikel: La gymnastique dans l'armée française
Autor: Manceau, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA GYMNASTIQUE

DANS

L'ARMÉE FRANÇAISE

I

Dans une étude publiée ici même, en 1905, sur *L'armée et les sports*, M. le premier-lieutenant A. Cornaz comparait plusieurs méthodes de gymnastique, qu'il dénommait école allemande, école française, école suédoise et école suisse. — La France a-t-elle donc véritablement, en matière d'exercices physiques, une doctrine qui lui soit propre? C'est contestable. — Nous avons plus ou moins calqué ce que, à la suite de ses désastres d'il y a juste un siècle, la Prusse s'est décidée à faire. Elle a eu conscience, à ce moment-là, de la nécessité qui s'imposait de rendre vigoureuses ses jeunes générations destinées à la grande œuvre de la revanche. Pendant que les Clausewitz, les Scharnhorst, les Gneisenau, s'appliquaient à régénérer l'armée, tandis que les Stein s'occupaient de réformer l'administration, les Jahn et les Guthis-Muth introduisaient dans l'enseignement de la jeunesse prussienne la pratique des exercices aux appareils. Un colonel espagnol, du nom d'Amoros, essaya vainement de la faire adopter par ses compatriotes. Il sut la faire admettre chez nous, ayant été ramené en France par Joseph Bonaparte, à l'état-major duquel il avait été attaché, pendant les quelques mois où le frère du grand empereur résida à Madrid. Et c'est à cette époque, non à 1871, que remonte l'introduction en France des méthodes allemandes.

Il est vrai que nos désastres de l'année terrible déterminèrent chez nous un mouvement analogue à celui qui se produisit chez les vaincus d'Iéna. Hélas! Ce fut avec moins de succès. Nous ne trouvâmes pas de grands réformateurs qui nous refirent une armée, qui simplifièrent notre administration, qui régénérèrent notre race. Et nous n'eûmes pas non plus notre guerre de libération.

Une grande commission arrêta le programme complet de l'éducation à donner à la jeunesse en vue de la préparer au devoir militaire, en ce qui concernait l'orientation des esprits, et en ce qui concernait le développement corporel. La partie intellectuelle de ce programme fut écartée par le gouvernement d'alors, représenté par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, et qui considérait comme dangereuse l'exaltation chauvine dont Paul Déroulède, président de la Ligue des patriotes, était l'inspirateur. On se contenta de mettre en pratique l'idée d'introduire l'exercice militaire à l'école. Ce fut l'origine des « bataillons scolaires » où on apprenait, non à devenir soldat, mais à jouer au soldat. La faillite de cette institution maladroite fut rapide, non moins que lamentable. Les uniformes dont s'affublaient les écoliers, les fusils dont ils étaient armés, ne tardèrent pas à disparaître. Et, comme c'était de cela seulement que se composait la préparation militaire de la jeunesse, on peut dire que celle-ci continua à arriver à la caserne aussi peu renseignée que par le passé sur son devoir, pas plus apte que par le passé au métier des armes.

Le régiment, de son côté, pratiquait peu la gymnastique. On y soumettait pourtant l'homme de recrue à des « assouplissements » qui, pour donner de bons résultats, auraient dû être conduits scientifiquement, ce qui supposait chez les instructeurs la connaissance de la physiologie.

Ces connaissances faisaient malheureusement défaut aux officiers et aux sous-officiers. Le manuel réglementaire de gymnastique ne leur fournissait point les notions qui leur manquaient. Il énumérait et décrivait un certain nombre de mouvements dont il prescrivait l'exécution sans en définir le but, sans insister sur la façon de procéder pour leur faire produire le plus de résultats possibles. Ce n'était qu'une suite de gestes, déterminés empiriquement, et dont on ne s'efforçait pas de tirer le parti le meilleur par plus d'intensité.

Le couronnement de ces « assouplissements » était des séances de boxe et de bâton, dont le principal mérite était d'entraîner à fort peu de frais. Le fin du fin consistait à placer une centaine d'hommes en quinconce, dans la cour de la caserne, et d'obtenir que, simultanément, sur un signal ou à un commandement donné, tout ce monde s'ébranlât, lançât le poing dans le vide, frappât la terre du talon, avançât, reculât, pivotât sur la

pointe du pied, et reprit la position réglementaire du soldat sans arme, ou que, brandissant une baguette fendue — pour qu'elle sifflât mieux en tournoyant, tout ce monde exécutât une série de moulinets, d'attaque contre un ennemi imaginaire, de parades et de ripostes fictives.

On obtenait ainsi de beaux effets d'ensemble. Mais ce n'était pas sans beaucoup de peine. Il fallait bien de l'attention, bien de la mémoire. Si la simultanéité à laquelle on arrivait dénotait des qualités de discipline : elle prouvait que le chef savait se faire obéir, par contre, elle ne correspondait à aucun déploiement de force musculaire et n'exigeait qu'une certaine souplesse, facile à acquérir.

L'enseignement de ces mouvements compliqués absorbait un temps considérable dont on aurait pu trouver un meilleur emploi, et, s'il avait une heureuse influence sur le moral, en habituant les soldats à se conformer à un signal ou à un ordre, en les rendant solidaires les uns des autres, en les tenant en haleine, l'esprit en éveil, l'intelligence aux aguets, il lui manquait ce qui était sa principale raison d'être, puis qu'il ne contribuait en rien ou presque en rien au développement physique des individus.

Il est vrai qu'on disposait, pour cette fin, de la gymnastique aux agrès. Mais ici nouvelle exagération, nouveau contresens. Les exercices aux appareils visaient trop exclusivement à l'athlétisme : il s'agissait de fortifier la musculature ou, plus exactement, de l'hypertrophier, et de rendre aptes à vaincre des difficultés exceptionnelles les sujets soumis à ce genre de travail. Il va sans dire que, seuls, des conformations exceptionnelles s'y prêtaient. La masse des soldats ne profitaient pas de cet enseignement : les moniteurs se contentaient de « sélectionner » une élite qu'ils poussaient, qu'ils surchauffaient, pour la produire dans les concours ou devant les inspecteurs généraux. Le temps, les moyens matériels, faisaient également défaut pour qu'on s'occupât des débiles, des maladroits, et on les écartait, pour ne s'intéresser qu'aux forts dont on s'évertuait à rendre la force excessive.

Les exercices aux appareils de la gymnastique appliquée méritaient encore d'autres critiques, provenant de ce que, eux aussi, ils n'avaient pas été déterminés rationnellement et de ce qu'ils dérivait de l'empirisme.

La dépense d'énergie s'y présente le plus souvent sous forme d'efforts loca-

lisés aux membres supérieurs, en utilisant les muscles moteurs des bras pour mouvoir le tronc, alors que ces muscles n'ont à fournir qu'exceptionnellement un effort de ce genre.

Il en résulte que les exercices de la gymnastique appliquée ne produisent qu'un effet très restreint sur le développement général du corps. Ils ne sont pas gradués et imposent à certains groupes musculaires des efforts exagérés, qui souvent ne sont pas sans danger...

... Les méthodes d'instruction du Manuel du 1^{er} février 1893 présentent également de graves lacunes.

Les exercices y sont classés d'après leur forme extérieure, ou d'après les appareils auxquels ils s'exécutent.

A défaut des indications nécessaires sur la progression à observer, les instructeurs les enseignent dans l'ordre de leur classement, alors qu'il est essentiel, pour leur faire produire des effets généraux sur le développement du corps, de les faire exécuter dans un ordre méthodique basé sur leurs effets physiologiques.

Autant dire que le corps enseignant ne connaissait pas l'essence de son métier et qu'il s'acquittait vaille que vaille de ses fonctions : au petit bonheur. La plupart des moniteurs étaient des virtuoses, et ils mettaient leur gloire à former des virtuoses. Or, ce ne sont pas de brillantes exceptions qu'il faut : c'est la masse qu'il s'agit d'améliorer, dont il importe de relever la valeur moyenne.

En résumé, donc, on se tromperait en pensant que le relèvement physique de notre nation date de 1871 et qu'il a suivi une ascension continue. L'école et le régiment ne se sont occupés que mollement de la régénération de la race, sans esprit de suite, et peu judicieusement, si non même inintelligemment.

Le progrès, si désirable, devait venir du dehors.

Les mœurs anglaises finirent par pénétrer chez nous. Les jeux en plein air s'acclimatèrent dans les villes. On s'adonna au cyclisme. Les journaux sportifs se multiplièrent. A la faveur de cette mode, on fut amené à étudier le mécanisme des mouvements et l'équilibre des attitudes. Finalement des idées plus saines se firent jour sur la direction qu'il convenait de donner à l'éducation physique de la nation : on comprit que l'Université et l'armée devaient unir leurs efforts et faire converger leur enseignement vers un but commun, pour quoi il était nécessaire d'uniformiser leurs méthodes et de fixer les principes de leur action. C'est de cette pensée que résulte la rédaction du *Règlement sur l'instruction de la gymnastique*, approuvé par le gé-

néral André le 22 octobre 1902, et actuellement en vigueur. La citation que j'ai faite ci-dessus en est tirée. Elle se trouve dans l'avant-propos où le ministre explique les causes de la réforme qu'il décidait d'introduire dans l'armée.

Ce que sont ces causes et quel est le sens de cette réforme, on doit s'en douter par ce qui précède. Je vais d'ailleurs essayer de les mettre en pleine lumière en résumant les prescriptions du Règlement nouveau.

II

Mais, d'abord, je caractériserai la méthode française actuelle en disant que c'est celle de Ling accommodée au goût de notre nation. Faut-il rappeler ce que M. le premier-lieutenant A. Cornaz disait, en 1905 (page 513), de la gymnastique suédoise? Voici le passage auquel je fais allusion :

Ling a fait de la méthode allemande, autrefois en usage dans son pays, une véritable science. Il s'est efforcé de développer les principes physiologiques de chaque exercice. Il a inventé la véritable gymnastique médicale et pédagogique, excluant de son programme tout ce qui nécessitait un trop grand développement de force musculaire.

Sans vouloir diminuer en aucune façon la valeur de la méthode suédoise, nous devons déclarer qu'elle n'est guère capable de susciter chez des jeunes gens alertes de vifs enthousiasmes. Par son côté exclusivement scientifique, elle paralyse l'essor de cette exubérance de vie que détient tout être sain de corps et d'esprit. Elle l'empêche de donner libre expansion à son besoin de mouvement.

En résumé, elle a le grand avantage d'être rationnelle, et le grand défaut d'être ennuyeuse. L'art de ceux qui cherchent à se l'approprier est d'en conserver le mérite et d'en faire disparaître les défauts. Pour les Français, en particulier, pour qui « tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux, » il importait de dissimuler ce qu'il y a de monotone dans les actions calmes et énergiques demandées aux membres et aux diverses parties de l'organisme. En proscrivant les pirouettes et les gesticulations, on se prive de ce qui attire l'attention, de ce qui favorise la représentation. Les mouvements de soufflet qu'on impose à la cage thoracique afin d'augmenter l'amplitude de la respiration, ces peu perceptibles déplacements des muscles abdominaux qui ont pour effet de fortifier la ceinture, rien de tout cela ne séduit le regard et ne passionne les foules.

Ceux mêmes qui se livrent à ce travail que je suis tenté d'ap-

peler souterrain — et qu'il serait plus juste d'appeler sous-cutané — n'y prennent qu'un intérêt médiocre. Pour accomplir consciencieusement les rites imaginés par Ling — raidissement d'un membre ou fonctionnement d'une articulation, — il faut être pénétré de leur utilité. C'est par conviction qu'on se plie à cette discipline plutôt austère, non par goût. Voilà pourquoi on en a relevé l'insipide saveur par le ragoût de jeux de plein air. C'est là une des innovations caractéristiques du nouveau Règlement. Par deux fois il y revient en termes très précis, au risque de se répéter.

D'abord, dans l'avant-propos :

Les jeux de plein air ont le grand avantage de présenter l'exercice sous sa forme la plus attrayante et d'habituer les soldats à l'action rapide et énergique, sans les astreindre à une contrainte fatigante. Par leur effet hygiénique intense, ils constituent donc un excellent complément à la gymnastique de développement...

... En introduisant dans l'armée les jeux de plein air, on en propagera le goût dans la nation et l'on tendra ainsi vers un but éminemment utile, dont tous les bons esprits préconisent la recherche pour améliorer les qualités physiques de notre race.

Reprenant plus loin ces généralités du préambule, les paraphrasant, et montrant comment il faut passer de la théorie à la pratique, le Règlement consacre plus de quarante pages à décrire différents jeux et à en formuler les règles. Et cette partie débute par des « considérations générales » dont je reproduis ici la majeure partie :

Les jeux de plein air peuvent être assimilés, au point de vue de la dépense de force, aux autres exercices de la gymnastique ; ils offrent en outre le grand avantage de présenter le travail sous une forme attrayante.

En ce qui concerne l'effet moral, ils doivent être considérés comme un excellent moyen d'éducation nationale, propre à soustraire l'homme aux distractions funestes et, par suite, à moraliser son esprit, à exercer sa volonté, à faire revivre chez nous la vivacité et la bonne humeur, qui ont été, aux belles époques de notre histoire, la caractéristique de la race française.

Pour répondre à toutes les conditions auxquelles ils ont à satisfaire, les jeux doivent être aussi variés que possible, simples ou compliqués, locaux, régionaux ou nationaux, de courte ou de longue durée, exiger un nombre plus ou moins grand de joueurs : en un mot, s'appliquer à tous les goûts et à toutes les situations.

Un chef qui saura les utiliser exercera une action des plus grandes sur la vigueur physique et sur le moral de sa troupe.

C'est à lui qu'il appartient d'en régler l'emploi d'après les nécessités de l'instruction, l'état moral et physique de ses hommes, la répartition du terrain et les circonstances atmosphériques.

Les jeux ne pourront produire tous leurs effets que s'ils sont considérés comme faisant partie intégrante de la gymnastique et réellement pratiqués par tout l'effectif. On doit les regarder comme concourant d'une façon directe à augmenter la *force de résistance* du soldat, par *l'activité qu'ils impriment aux fonctions de la respiration et de la circulation*.

Il y a donc un intérêt capital à ce que tous les hommes y participent effectivement. C'est dans ce but, et afin de mettre à la disposition des instructeurs des jeux répondant à tous les cas et à tous les besoins, qu'ont été données les règles d'un certain nombre de jeux.

Les commandants de compagnie auront toute latitude pour en varier l'usage suivant les circonstances et les habitudes locales...

Les jeux devant, de même que les exercices de développement et d'assouplissement, être considérés comme des moyens et non comme un but, il est interdit de *former des équipes spécialisées dans la pratique d'un jeu ou d'un exercice quelconque* en vue d'un concours.

Au point de vue hygiénique, les jeux demandent certains efforts qui ne doivent pas être éludés et réclament certaines précautions dont l'observation doit être rigoureusement exigée.

Au point de vue éducatif, la soumission aux règles fixées pour chacun des jeux constitue une excellente préparation à l'observation des prescriptions réglementaires pour le soldat appelé à agir en dehors de la surveillance immédiate de ses chefs.

Au point de vue moral, l'effet de distraction devra être recherché par les instructeurs, mais il ne pourra être obtenu que si le soldat observe les règles du jeu auquel il se livre.

Les jeux exigent donc un apprentissage méthodique. Il faut qu'un gradé les enseigne, les dirige et les surveille, au même titre que les autres exercices d'ensemble, mais avec cette différence que le soldat, qui n'a pas, dans ces exercices, le choix du mouvement à exécuter, conserve, dans les jeux, une certaine part d'initiative individuelle et de responsabilité, dont la sanction sera le gain ou la perte de la partie.

Les jeux peuvent être groupés en *petits* et *grands* jeux.

Les *petits jeux*, faciles et de courte durée, seront employés de préférence pendant la leçon de gymnastique. Les *grands jeux*, exigeant plus de vigueur, plus d'adresse et plus de temps, seront pratiqués en dehors de la leçon et seulement lorsque les hommes auront acquis un entraînement suffisant.

Au nombre des jeux qui sont à la portée des corps de troupe, on peut citer, par ordre d'intensité et de difficulté croissante, parmi les petits jeux : les deux camps, la lutte de traction et de répulsion, l'ours, le saute-mouton, les jeux de balle, etc. ; parmi les grands jeux : les barres, le drapeau, la grande thèque, le hockey, les courses au clocher, les rallies, le foot-ball...

C'est de ces jeux que le Règlement parle longuement. Il indique les précautions à prendre pour éviter les accidents — chutes ou refroidissements, par exemple. Il recommande de les pratiquer en suivant une sage progression dans la durée et dans l'intensité des efforts. Il détermine les règles d'entraînement auxquelles ils doivent être soumis. Bref, il les traite en vérita-

bles exercices militaires. Et c'est en quoi, je le répète, la gymnastique militaire actuelle se différencie de la gymnastique suédoise proprement dite.

Pour tout le reste, donc, elle lui ressemble. Comme elle, elle repose sur la connaissance préalable de la physiologie.

Elle se propose de faire acquérir au soldat un ensemble de qualités qui sont la force de résistance et la force musculaire, l'adresse et l'énergie morale.

La *force de résistance* est cet état satisfaisant de l'économie qui permet de produire sans fatigue une somme considérable de travail et de lutter avantageusement contre les maladies.

La *force musculaire* est nécessaire au soldat pour surmonter les obstacles qui se présentent à lui; elle dépend surtout du développement de ses muscles et de la puissance de volonté qui commande à leur contraction.

Ces deux forces, qu'il faut se garder de confondre, se développent par l'exercice.

Mais l'exercice produit sur l'organisme des effets différents suivant que l'on recherche l'*effort musculaire intense* ou la *grande quantité de travail*. En effet, si on contracte un muscle très énergiquement, l'effort musculaire produit est considérable, mais la grande fatigue locale qu'il occasionne empêche de le prolonger ou de le répéter plusieurs fois de suite, et la quantité de travail effectuée est relativement faible; si, au contraire, l'énergie de la contraction est modérée, l'effort, moins intense, peut être répété plus souvent, surtout si le rythme est bien choisi; et finalement, la somme de travail produit, au bout d'un temps donné, est bien supérieure à celle qui résulte des efforts intenses.

A ces deux modes de travail du muscle, correspondent des effets physiologiques particuliers.

Dans le premier cas, l'exercice a peu d'action bienfaisante sur les organes internes: il tend seulement à développer les groupes musculaires mis en jeu et à accroître leur puissance.

Dans le second cas, l'exercice a moins d'effets sur le muscle même, *mais il active les grandes fonctions de l'économie et tend ainsi à accroître la force de résistance*.

Les bénéfices locaux de l'exercice peuvent donc, jusqu'à un certain point, s'acquérir indépendamment de ses effets généraux, et l'on comprend qu'un homme arrive à développer certains groupes musculaires, jusqu'à l'hypertrophie, sans devenir pour cela même plus résistant.

Toutefois, un certain développement musculaire est indispensable au point de vue de la santé, car l'activité des fonctions organiques est subordonnée, au moins en partie, à l'importance des échanges nutritifs dont les muscles sont le siège.

Les effets locaux de l'exercice seront donc utilisés pour accroître sans exagération la *force musculaire*.

Le développement du système musculaire sera modéré et harmonieux.

L'harmonie, essentielle pour conserver au corps sa structure normale,

s'obtiendra en demandant aux différents groupes de muscles un exercice proportionné à leur importance relative, et en fortifiant spécialement les parties faibles.

Les effets généraux de l'exercice seront utilisés dans une large mesure pour donner au soldat la santé et *la force de résistance*.

L'*adresse*, c'est-à-dire l'emploi judicieux et économique de la force, est aussi un perfectionnement dû à l'exercice; elle résulte de l'affinement des centres nerveux, qui s'obtient par l'éducation des mouvements et par l'habitude.

Enfin, l'exercice physique met en jeu un ensemble de qualités qui forment le ressort de l'activité militaire, — volonté, endurance, confiance en soi, esprit de solidarité, etc., — et il tend ainsi à accroître l'*énergie morale*¹.

La pratique de l'exercice est soumise à des règles dont il est nécessaire de tenir compte, autant pour obtenir les résultats cherchés que pour éviter les imprudences et les accidents qu'un travail mal dirigé peut entraîner. Ces règles sont basées sur les principes de la physiologie dont les instructeurs doivent connaître tout au moins les notions élémentaires.

Comment donc conduire l'éducation physique dont l'objet vient d'être ainsi défini?

Le Règlement répond que c'est en faisant exécuter tous les jours, pendant les deux ans de service actif, des exercices variés, qu'il divise en deux catégories :

1° La gymnastique *de développement et d'assouplissement*, qui vise spécialement la santé et le fonctionnement normal des organes. Elle contribue au développement harmonieux des muscles et fait acquérir la force, la souplesse, la résistance à la fatigue ;

2° La gymnastique *d'application*, qui habitue le soldat à utiliser avec adresse et économie la force acquise, ainsi qu'à vaincre des difficultés analogues à celles qui peuvent se rencontrer en campagne (exercice à la baïonnette, passage sur une poutre branlante, escalade d'un talus, d'un mur, d'une barrière, franchissement d'un fossé, etc.). L'énergie et l'audace qu'exigent certains de ces exercices ont un effet moral essentiel. Ils développent aussi l'esprit de solidarité, car, lorsqu'il s'agit de faire la courte échelle, par exemple, il faut s'entraider intelligemment.

Si l'instruction individuelle a sa raison d'être, c'est bien, semble-t-il, dans l'enseignement de la gymnastique. Cependant

¹ La persévérance dans l'effort de volonté en vue d'acquérir la force et de se perfectionner physiquement donne une direction volontaire et éminemment morale à la pensée et à l'énergie individuelle.

Cet effet moral a un caractère d'autant plus élevé qu'on recherche la force pour l'utiliser dans un but social, pour la mettre au service du pays, et non pour en tirer vanité.

le Règlement n'admet pas qu'on soumette chaque soldat à des exercices spécialement appropriés à sa constitution. « Les conditions dans lesquelles se donne l'éducation physique dans les corps de troupe ne le permettent pas, » dit-il. Et il ajoute : « D'ailleurs, ce serait entrer dans le domaine de la gymnastique médicale. » L'argument n'est-il pas spécieux ? Le propre d'une gymnastique rationnelle est d'être précisément médicale. S'agissant d'établir l'harmonie générale du corps humain, il faut faire travailler les parties débiles et ne pas exagérer la force des autres en leur imposant de nouveaux efforts.

Le Règlement a soin d'indiquer les effets des divers exercices : tels, — les suspensions et appuis, par exemple, — intéressent surtout les muscles du tronc et des membres supérieurs ; tels (ceux qui servent à se préparer au saut et à la course) influent sur les grandes fonctions organiques ; d'autres agissent sur le dos et l'abdomen, ou ils ont pour but le rétablissement de l'ordre dans la circulation et dans l'appareil respiratoire.

Le choix judicieux de ces différents exercices suppose des connaissances anatomiques, physiologiques et médicales. Notez que l'officier est secondé par les membres du corps de santé qui peuvent l'éclairer, qui sont même tenus de le faire. Ils sont formellement chargés des mensurations ; ils doivent signaler au commandement « les particularités que présentent certaines constitutions et lui donner toutes les indications utiles sur les précautions à observer dans la pratique des exercices. » Ils se font présenter périodiquement « les sujets qui souffrent de certaines affections exigeant des ménagements particuliers. »

Il semble donc que, sans faire de la gymnastique orthopédique, dont ce n'est pas le lieu, du reste, puisqu'on n'incorpore dans l'armée que des sujets normaux, on pourrait s'appliquer à fortifier les jambes des sédentaires ou les bras de ceux que leurs occupations dans la vie civile a déshabitués de s'en servir, et ainsi de suite. Mais, je le répète, le Règlement a adopté une solution simpliste. Voici, en effet, comment il s'exprime :

Il suffit que, d'une façon générale, la leçon soit appropriée aux besoins de la moyenne des contingents, en prenant toutefois des précautions spéciales à l'égard des hommes dont la constitution présente des particularités saillantes.

De ceux-là, le paragraphe 6 forme une « classe spéciale », laquelle est probablement astreinte à des exercices particuliers et judicieusement choisis. Car il serait vraiment malheureux qu'on

ne s'attachât point à corriger leurs défauts et qu'on renonçât à profiter des vertus curatives de la méthode de Ling¹.

Mais, d'une façon générale, on se contente d'approprier la leçon « aux besoins de la moyenne des contingents. » La valeur de ceux-ci varie d'une région à l'autre. Aussi n'a-t-on pas jugé possible (et, en cela, on a eu raison) d'« adopter une progression méthodique uniforme qui, par suite des conditions particulières d'installation des corps et des circonstances climatériques, ne pourrait s'appliquer à tous les cas. »

Il appartient donc aux instructeurs ou aux officiers qui les dirigent de déterminer la nature des exercices qu'il est nécessaire d'exécuter. Aussi le Règlement se borne-t-il à formuler les principes à observer au cours de chaque séance.

Pour composer une leçon de gymnastique rationnelle, l'instructeur doit :

- 1° Choisir les exercices suivant le but ou les effets à obtenir ;
- 2° Proportionner leur intensité à la force, à la constitution et à l'état d'entraînement de l'exécutant² ;
- 3° Les classer de telle sorte que ce dernier ne soit amené que progressivement et avec précautions à l'exécution des exercices demandant le plus d'énergie, la séance se terminant toujours par des exercices modérés.

Au surplus, voici comment se passe une de ces séances, qui, en principe, se renouvellent plusieurs fois par jour³.

Les hommes s'exercent d'eux-mêmes au mouvement prescrit, sans se régler les uns sur les autres. On commence par des mouvements simples, exécutés lentement, afin de « préparer l'organisme. » Plus tard, et à mesure que l'élève sera plus entraîné, on exigera de lui plus de rapidité, « sans jamais dépasser la limite à partir de laquelle les mouvements cessent d'être corrects. »

L'instructeur va d'un soldat à l'autre ; il les examine successivement sans jamais tolérer la moindre nonchalance.

Ici, je cite textuellement :

§ 13. Une même séance de gymnastique comprend toujours des mouve-

¹ Depuis l'application de la loi sur le service de deux ans qui introduit dans l'armée même des malingres, des « demi-bons », on se préoccupe, paraît-il, d'adopter une gymnastique orthopédique et thérapeutique, grâce à laquelle on espère obtenir au bout de peu de mois, que ces débiles seront devenus apte au service actif.

² Il semble qu'il aurait fallu dire : « de la moyenne des exécutants, » si on avait voulu rester conséquent avec soi-même.

³ Nous ne tarderons pas à voir que ces prescriptions se trouvent déjà implicitement rapportées.

ments variés généralisant l'exercice à toutes les parties du corps. Elle ne doit, en aucun cas, être limitée à l'exécution de mouvements de même nature.

Autant que possible, une séance comprend des exercices destinés à activer la circulation du sang et la respiration, à développer harmonieusement le système musculaire, à remédier aux mauvaises attitudes de l'épaule, à dilater la cage thoracique, à redresser les courbures exagérées de la colonne vertébrale, à développer les muscles des parois abdominales. Elle comprend également des exercices qui atténuent le vertige, rendent l'homme adroit, souple, et le préparent à l'exécution des exercices d'application.

§ 15. Une leçon de gymnastique complète comprend un ou plusieurs exercices pris dans chacun des chapitres¹ et exécutés dans l'ordre de leur classement méthodique. Cet ordre, basé sur la dépense de travail ou la violence de l'exercice, permet, tout en ménageant des moments de détente, d'amener progressivement le corps à des efforts croissants, puis de diminuer l'énergie de ces efforts de façon à cesser le travail quand le calme s'est rétabli dans l'organisme.

Deux exercices successifs doivent, en principe, intéresser des régions du corps différentes.

Les exercices respiratoires prescrits pour la fin de la séance s'exécutent également en cours de séance lorsque la violence d'un exercice les rend utiles.

§ 20. Plusieurs séances sont consacrées à l'étude des mêmes mouvements. Les officiers instructeurs varient et complètent la progression suivant les circonstances et le développement physique du soldat, de façon à demander à celui-ci une somme de travail proportionnée à ses forces et légèrement supérieure à celle qui a été exigée pendant les journées précédentes.

Faut-il répéter que, si la rédaction semble viser les individus, il reste entendu que c'est à la moyenne du contingent que nous devons songer? A vrai dire, il semble que le Règlement porte la trace de deux tendances opposées et qu'on en ait confié la confection à des partisans de la méthode individualiste qui ont perdu de vue la critique adressée à cette méthode, dans l'avant-propos, sous la signature du ministre².

¹ Dans chaque chapitre sont groupés « les exercices susceptibles de produire des effets analogues. »

² En réalité, les « annexes » qui ont paru deux ans après le Règlement, sont rédigées dans un tout autre esprit que celui-ci, et avec l'intention d'en corriger ce qui est considéré, depuis 1902, comme étant de véritables erreurs de doctrine. On admet en effet, aujourd'hui, qu'il n'y a pas entre la « leçon » et la « séance » la synonymie qui résulte des citations ci-dessus. La « séance » a pour objet d'enseigner individuellement aux élèves le mécanisme des mouvements. Quand, au bout de quinze jours ou trois semaines, chacun s'est rendu compte des exercices qui correspondent à un commandement donné, il est fait une « leçon » par jour, dans les conditions énoncées dans les paragraphes 13 et 15. Cette leçon dure de 30 minutes à une heure, sans aucune interruption : on se repose d'un travail en en faisant un autre. C'est un exercice d'ensemble fait au commandement par toute la classe, celle-ci comprit-elle plus d'une demi-section : on ne craint pas de donner soixante hommes ou plus à un bon ins-

D'ailleurs, nous allons retrouver encore les principes de la méthode individualiste dans les paragraphes consacrés aux exercices d'ensemble.

§ 10. Certains exercices peuvent être pratiqués de temps en temps avec ensemble, soit pour faciliter la tâche de l'instructeur et obtenir une cadence uniforme, soit pour stimuler les soldats et faire produire aux moins énergiques d'entre eux des efforts plus intenses.

§ 11. Le travail d'ensemble commence seulement lorsque les exercices sont exécutés individuellement avec toute l'amplitude et toute la correction désirables. *Son but est toujours le développement de chaque soldat* ; il convient donc de ne jamais sacrifier la vigueur et la correction des mouvements à la simultanéité de l'exécution. Il n'est jamais réuni de fractions supérieures à la demi-section.

Les soldats ne comptent pas à haute voix. L'instructeur donne de temps en temps la cadence.

En aucun cas, les résultats de l'instruction ne doivent être constatés par l'exécution d'exercices d'ensemble.

A défaut de ce critérium, dont la valeur est en effet médiocre, de quels moyens dispose-t-on pour savoir si l'enseignement a fourni tout son rendement ? Quelles preuves palpables et tangibles en peut-on avoir ?

Celles qu'on a sont difficilement perceptibles et il est mal aisé d'en déterminer, d'en doser la valeur. C'est la façon dont s'est développée la résistance ; c'est la facilité avec laquelle le soldat supporte les fatigues du service ; c'est l'aisance qu'il met à accomplir les divers actes de sa vie militaire ; c'est l'endurance, l'entrain, la bonne humeur — toutes qualités peu pondérables — qu'on lui voit déployer au cours des exercices extérieurs, des marches d'entraînement, des manœuvres d'automne.

Il existe d'autres moyens plus scientifiques : l'examen comparatif des mensurations, en particulier, l'examen de celles qui concernent l'ampliation thoracique, — si tant est qu'on puisse y procéder, — permettent également de se rendre compte des résultats obtenus.

III

Je n'ai pas dissimulé, chemin faisant, les critiques que me paraît soulever la nouvelle réglementation de la gymnastique

tructeur. Celui-ci marque la cadence pendant toute la durée de l'exercice. Une telle « leçon » a des effets puissants. Mais s'il est indispensable qu'elle ait lieu tous les jours, il est inutile de la répéter. Il serait même excessif et dangereux de la reprendre plus d'une fois en vingt-quatre heures.

militaire en France. Elle en soulève d'autres encore¹. Mais ne donnât-elle prise à aucune que pourtant elle aurait contre soi d'être inapplicable ou, du moins, d'être inappliquée. Le personnel enseignant est, dans sa généralité, étranger à la réforme qui vient de s'accomplir; il n'en a pas pénétré le sens intime; il se contente de remplacer les formules empiriques auxquelles il était accoutumé par d'autres formules dont il ne sent pas la supériorité. Imbu de l'ancienne doctrine, qui était celle de la virtuosité, il éprouve quelque peine à appliquer des règles dont l'objet est d'étouffer toute virtuosité. Il mettait sa coquetterie à des tours de force ou à de beaux ensembles, et on lui interdit aujourd'hui ceci et cela. N'ayant pas été formé par la méthode suédoise, il n'a pas foi en elle.

Le commandement est sinon hostile, du moins indifférent, à la réforme. Il s'est depuis longtemps désintéressé de la gymnastique qu'il a connue naguère, et dont le caractère artificiel ne lui a pas échappé. Aussi en a-t-il conçu, pour les exercices de l'école française, une sorte de dédain qu'il étend inconsciemment à ceux de l'école suédoise. Il est encouragé dans cette sorte de détachement par le tapage que font les professionnels du sport

¹ Certaines d'entre elles portent sur des questions de pure forme : on reproche, par exemple, aux annexes d'être dans un fascicule à part. On est habitué à considérer les annexes comme du superflu. Preuve en soit que le fascicule qui renferme celles-ci a été envoyé aux régiments deux ans après le Règlement lui-même. Or, on y trouve les notions de physiologie indispensables aux instructeurs et les explications nécessaires pour composer une leçon rationnelle. Il aurait donc été naturel d'incorporer dans le texte même ces renseignements, qui sont d'importance primordiale, et même de les placer avant plutôt qu'après, puisqu'ils doivent servir à l'intelligence des prescriptions formulées.

On trouve aussi, dans la plupart des corps, que le nombre des mouvements décrits est trop grand, que l'objet spécial de chacun d'eux n'est pas assez nettement défini, et que, par suite, il est malaisé, pour un sous-officier, voire pour un lieutenant novice en la matière, de faire alterner judicieusement les exercices.

Dans les discussions de la commission interministérielle créée par le décret du 22 décembre 1904, et dont il va être question, on s'est plaint de la description défectueuse de certains mouvements, de la part trop restreinte faite aux exercices d'application, de la mise à l'écart systématique de certains appareils de gymnastique. Aussi a-t-il été question d'amender le Règlement de 1902. Mais on a écarté cette suggestion, estimant qu'il en résulterait plus de mal que de bien, et encore qu'on ne se soit pas dissimulé que ce Règlement était perfectible. On peut lui appliquer ce que le général Mercier-Milon, président de la commission interministérielle, a dit de l'œuvre de celle-ci : « L'expérience ne tardera pas à démontrer si cette œuvre a besoin de quelques retouches; mais, suivant toutes probabilités, ces retouches ne porteront que sur des points de détail, laissant les principes intacts, autant que le permettra l'évolution, toujours possible, des données de la physiologie, c'est-à-dire d'une science qui, pas plus que les autres sciences expérimentales, ne saurait avoir la prétention d'être immuable. »

ou des cérémonies sportives, lesquels regrettent la belle ordonnance des fêtes d'antan et s'élèvent fort bruyamment contre des méthodes bonnes, disent-ils, pour de froides natures scandinaves, mais incompatibles avec l'ardeur du tempérament français. Et cela, à l'heure juste où l'intransigeance de certains théoriciens dénonçait les contresens qu'on avait commis en dénaturant les idées de Ling sous prétexte d'en adapter l'application à nos mœurs.

Il est pourtant nécessaire, pour mener à bonne fin le relèvement de la race, d'accorder tous les efforts, et non de les disperser : aussi une commission a-t-elle été créée, le 22 décembre 1904, en vue d'unifier les procédés d'éducation physique en usage dans l'Université, pour les enfants, — dans les sociétés civiles de gymnastique, pour les adhérents d'abord, et plus tard pour les réservistes, — dans l'armée pour les soldats¹.

Comme le dit très bien le capitaine Converset, secrétaire-rapporteur de la commission, cette unification « porte sa vertu en elle-même, car elle permettra, par le seul fait de l'unité et de la continuité de l'enseignement, de produire des effets sur l'ensemble de la nation et d'obtenir des résultats qui pourront ensuite être améliorés en améliorant la méthode. »

Et il ajoute que l'œuvre à réaliser dépend de l'Université plus encore que du Département de la guerre.

Le succès de l'entreprise dépend avant tout du ministère de l'instruction publique. Non seulement, en effet, ce ministère est le seul dont l'action s'étende à la totalité de la population des *deux sexes*, mais surtout cette action s'exerce au moment où elle est décisive pour la formation physique de l'individu.

Les statistiques de la population font ressortir des différences énormes entre le chiffre des naissances et celui des jeunes gens arrivant à l'âge du conseil de revision. De même, les résultats des conseils de revision font voir que le tiers des jeunes gens parvenus à l'âge adulte sont réformés ou ajournés. En admettant que ces derniers ne soient pas à classer intégralement dans le chiffre des déchets, ils constituent, à n'en pas douter, une moins-value pour la défense nationale; ils constituent surtout un élément de faiblesse et de dégénérescence pour la race.

Or, il est certain que, par le seul effet hygiénique d'une bonne méthode d'éducation physique, pratiquée dans les écoles dès l'âge de quatre ans, la force

¹ Au point de vue de cette éducation, on divise d'ordinaire la population en quatre catégories, savoir :

Pupilles, de 12 à 16 ans ;

Cadets ou adolescents, de 16 ans à l'entrée au régiment ;

Adultes, de la sortie du régiment à 30 ou 34 ans ;

Vétérans, gymnastes plus âgés.

de résistance des enfants augmenterait progressivement et contribuerait à réduire peu à peu au minimum les chances de mortalité de ceux qui sont bien constitués. De même, certaines tares héréditaires, déformations corporelles ou faiblesses constitutionnelles, pourraient souvent être combattues avec succès par les bienfaits de la gymnastique. Les effets de cette augmentation générale de la force de résistance des individus continueraient à se faire sentir, d'abord pendant le passage à la caserne, par la diminution de la morbidité et de la mortalité dans l'armée, encore très élevées en France, ensuite pendant la vie entière, se traduisant alors par un rendement social supérieur et surtout par l'amélioration de l'état de santé général de la famille, condition indispensable de l'amélioration de la race.

Ces considérations font ressortir une fois de plus les responsabilités du ministère de l'instruction publique à l'endroit de l'application des programmes d'éducation physique dans ses écoles. Il dépend de ce ministère de restreindre les risques de mortalité de l'enfant, d'augmenter sa force de résistance et de combattre ainsi le fléau de la dépopulation en assurant d'abord l'existence des êtres humains qui sont venus à la vie. Ces responsabilités sont augmentées encore et rendues plus précises par le fait que ce ministère seul peut, dans l'état actuel des choses, s'occuper de l'éducation physique de la femme, c'est-à-dire de celle qui doit donner la vie et toutes les forces de la vie à l'homme et au soldat de demain.

La commission a le devoir de dire que, jusqu'à ce jour, le nécessaire n'a pas été fait par le ministère de l'instruction publique, pour assurer efficacement l'accomplissement de cette partie de sa tâche patriotique, puisque les statistiques font ressortir une proportion énorme (9/10 environ) de jeunes gens arrivant au service sans avoir reçu aucune notion d'éducation physique. Il est nécessaire et urgent de prendre, à ce sujet, des mesures efficaces.

L'Université, qui encourt ce blâme sévère, a pourtant devancé l'armée quant à la conception des progrès à réaliser dans le domaine de l'éducation physique. Elle a adopté dès 1891 la méthode de Ling. Malheureusement, il lui manquait, il lui manque encore, un personnel enseignant capable, préparé à sa mission, ayant la foi. Elle est, à cet égard, dans des conditions inférieures à celles dans lesquelles se trouve le Département de la guerre. Celui-ci possède une Ecole normale de gymnastique, établissement susceptible de former d'excellents professeurs, bien que tous ceux qui en sortent soient loin d'avoir les qualités requises. L'Ecole normale en question est à Joinville-le-Pont, dans la banlieue de Paris. Nombre de lieutenants qui demandent à en suivre les cours n'ont en vue que le supplément de solde attribué aux élèves et les agréments d'un séjour de quelques mois à proximité de la capitale. Les chefs de corps, dont beaucoup, je l'ai dit, se désintéressent de la question, désignent comme élèves non les plus doués, mais ceux auxquels ils tien-

nent à procurer le bénéfice d'avantages pécuniaires ou le plaisir de passer quelque temps à Paris. Il en résulte qu'une notable fraction des sujets envoyés à Joinville ne peuvent en rapporter et n'en rapportent que des connaissances superficielles, que cette demi-science dont on n'ignore pas les dangers, qu'une médiocre intelligence de la réforme, de cette réforme dont ils sont chargés de faire pénétrer l'esprit dans leurs corps respectifs, dont ils doivent propager non seulement l'application, mais tout d'abord la compréhension. Or, il n'en sort qu'un lieutenant par chaque régiment par an. Si ce lieutenant n'a pas la foi, arrivera-t-il à secouer la torpeur dont j'ai parlé? Et, au surplus, eût-il le savoir et l'enthousiasme, que son action resterait limitée à la fraction du régiment à laquelle il appartient. Il n'est pas rare, on le sait, que les bataillons soient disséminés dans des garnisons différentes et parfois même très éloignées.

N'importe : un jour viendra, — et, sans doute, il ne tardera plus longtemps, — où les croyants, sinon les fanatiques, répandront la bonne parole dans l'armée. Déjà des progrès sont réalisés; les résultats, obtenus partout où les convaincus ont agi, n'ont pas manqué d'ébranler le scepticisme. Demain, ils provoqueront un revirement. L'enthousiasme se manifestera au lieu de l'hostilité.

De ce jour, l'obligation du service militaire sera un bienfait immédiat pour le pays. Le relèvement physique de la nation sortira de la caserne. Celle-ci est dans de meilleures conditions que l'école, en effet, pour entreprendre cette belle œuvre. Outre que la discipline est une grande force mise au service de l'enseignement, outre que le savoir des officiers et l'intervention des médecins militaires offrent toute garantie et assurent une intelligente direction de la gymnastique, les jeunes hommes auxquels on a affaire au régiment ont une maturité d'esprit qui permet de compter sur leur collaboration. La méthode de Ling ne donne tout ce qu'elle est capable de donner qu'avec les sujets qui ont la volonté de réussir. Un de ses inconvénients, c'est de favoriser la fraude, la simulation, puisque c'est par des preuves indirectes et lointaines, telles que des mensurations, qu'on peut se rendre compte des progrès accomplis¹. Si les exercices dont

¹ En réalité, un instructeur perspicace a des moyens de voir si l'élève « carotte », c'est-à-dire s'il n'exécute pas consciencieusement le mouvement prescrit; mais il faut un coup d'œil très sûr et exercé pour le surprendre ainsi en flagrant délit de paresse.

se compose la gymnastique suédoise et que j'appellerai internes, par opposition à ceux de l'ancienne gymnastique, lesquels étaient tout en dehors, si cette peu expansive mise en mouvement des muscles et des différents organes développe la volonté, elle présume aussi la volonté. Pour effectuer silencieusement, presque secrètement, un effort presque invisible, il faut plus de conscience qu'on n'est accoutumé d'en trouver dans l'enfant.

Consolons-nous donc si l'Université a manqué à son devoir, si elle a manqué à son désir, en ne réalisant pas la réforme dont elle a eu du moins le mérite de prendre l'initiative. Il est plus facile de former quelque 300 bons instructeurs — mettons le double, si vous voulez, — grâce auxquels la saine doctrine sera introduite dans les régiments, les écoles militaires (par lesquelles on aurait dû commencer à la mettre en pratique, ce qu'on a malheureusement négligé de faire), il est plus facile d'éclairer 24 000 officiers que leur profession tourne vers les choses du sport, il est plus facile d'exiger l'application dans l'armée d'un règlement bien étudié, que de préparer les instituteurs, au nombre de plus de cent mille, qui donnent l'instruction primaire dans nos 36 000 communes. D'ailleurs, ils ne seront pas secondés, dans les campagnes, surtout, par les médecins, ni guidés, s'ils font fausse route, par des conseillers éclairés. Et, en ce cas, avec des constitutions encore débiles, sur des êtres délicats, non encore formés, et, par surcroît, non sélectionnés, les erreurs risqueront d'avoir des inconvénients graves.

Nous n'en devons pas moins désirer que l'école, que les œuvres post-scolaires, amènent à la caserne des recrues déjà assouplies et fortifiées. Si répandue que puisse être un jour l'éducation physique chez nous, on ne peut espérer la faire entrer jusque dans les derniers recoins du pays. Il est à craindre que bien des villages reculés n'en connaissent qu'un simulacre fallacieux.

Il n'est pas inutile, d'ailleurs, a fort justement dit le général Mercier-Milon, de faire remarquer en passant, ne fût-ce que pour ne pas se bercer d'illusions, qu'on ne saurait se flatter de réaliser, pour la totalité des classes à incorporer chaque année dans notre armée, une préparation qui soit à peu près complète et uniforme, au point de vue de l'enseignement de la gymnastique.

La presque totalité des enfants de la campagne n'aura jamais subi qu'une préparation rudimentaire, pendant le peu de temps qu'elle passe dans les écoles;

Quant à la constatation par les moyens de mensuration, elle est souvent fort peu probante, les moyens de mesure auxquels on a recours étant rudimentaires et grossiers.

il en sera de même, et pour la même raison, en ce qui concerne une grande partie des enfants appartenant à la classe ouvrière; et il en sera de même, mais pour d'autres raisons, en ce qui concerne un grand nombre d'enfants appartenant aux classes riches, ou simplement aisées.

Ce n'est qu'à partir du jour où les sociétés de gymnastique se seront multipliées à l'infini et seront fréquentées par les enfants ou jeunes gens de toutes les classes sociales, qu'on pourra considérer l'armée comme ne recevant plus, suivant l'expression du général Chanzy¹, que des *hommes* tout prêts à être transformés en *soldats* dignes de ce nom. Cela, c'est le but qu'on aperçoit au loin, très loin, qu'on n'atteindra peut-être jamais, mais dont il faut pourtant se rapprocher toujours de plus en plus.

Le président de la commission interministérielle a parfaitement raison d'insister sur le rôle considérable, sinon prépondérant, des sociétés de gymnastique. Malheureusement, dans l'état actuel de notre législation, elles sont soustraites à l'action directe des pouvoirs publics. Ceux-ci n'ont autorité réelle que sur les deux Départements de l'instruction publique et de la guerre.

Si défectueuse, si périlleuse que puisse être, en pareille matière, l'intervention de l'instituteur, on n'a pas le droit de faire fi de son concours. L'œuvre du relèvement physique de la nation est trop importante, trop urgente aussi, pour qu'on ne recoure pas à tous les moyens dont on peut disposer : en attaquant la question par plusieurs côtés à la fois, on a plus de chances d'aboutir promptement à la solution désirable. Le corps enseignant de l'instruction primaire doit donc être mis, dans le plus bref délai possible, en mesure de s'acquitter de la tâche délicate de faire de jeunes générations vigoureuses, saines, endurantes.

Là encore, justement, c'est à l'armée qu'il appartient de donner aux futurs maîtres d'école des notions de physiologie et de gymnastique, que leurs aptitudes pédagogiques leur permettront d'utiliser fructueusement. L'Institut militaire de Joinville peut recevoir chaque année un millier de ces futurs maîtres², et ainsi

¹ Paroles prononcées à Reims, en 1882, par le général Chanzy, à la fête fédérale de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*. — « Faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats! » — et qui sont devenues l'épigraphe de cette Union.

² Ou, plutôt, il le pourrait si les ressources en logement étaient augmentées. En attendant que de nouvelles constructions soient faites, les cours de l'Ecole normale de gymnastique vont être suivis (à partir du 15 avril, précisément), par 70 instituteurs. Et, comme il y a, par an, trois « séries » de trois mois chacune, c'est donc 210 instituteurs qu'on aura instruits dans cette Ecole, au lieu de mille.

Il est vrai que, en même temps, dans les villes où il y a des écoles normales primaires, des officiers idoines pourront enseigner aux « élèves-maîtres » les exercices physiques, ce qui contribuera à accélérer la diffusion dans le pays des procédés de Lyng.

dans trente ans à peu près, la totalité de nos communes seraient pourvues de bons moniteurs de gymnastique rationnelle.

L'idée de faire passer les instituteurs par l'École normale de gymnastique devait naturellement venir, il y a cinq ans, alors qu'on rédigeait le Règlement du 22 octobre 1902. Au moment où il a approuvé ce document, le général André a offert à son collègue de l'instruction publique de les y recevoir et de les y instruire. M. Chaumié, qui était alors grand-maître de l'Université, accepta en principe cette proposition. Malheureusement, aucune somme n'était prévue au budget pour cet objet ; ni l'un ni l'autre des deux ministères intéressés n'osa demander les crédits nécessaires aux Chambres, — alors que celles-ci en dépensent tant pour des objets de si contestable utilité, soit dit en passant.

Heureusement, l'adoption du service de deux ans simplifie beaucoup les choses : comme tous leurs concitoyens, les « élèves-maîtres » sortis des écoles normales primaires sont incorporés dans les régiments. Il ne sera pas très onéreux pour l'Etat de les détacher à Joinville et de leur y faire accomplir un stage en vue de les rendre aptes à la diffusion de l'éducation physique. Espérons qu'on ne tardera pas à profiter de cette circonstance favorable. Nous avons vu à quelle échéance lointaine on recueillera les fruits de ce que l'on commencerait à semer aujourd'hui. Plus d'un quart de siècle est nécessaire pour produire la récolte que nous appelons de nos vœux. Il n'est pas trop tôt pour se mettre à la besogne. « La tâche sera longue, a dit le général Mercier-Milon, et il est urgent de l'entreprendre, parce que l'insuffisance numérique du personnel capable d'enseigner est un des principaux et des premiers obstacles à surmonter. »

Je répète que c'est le devoir de l'armée d'y travailler : c'est sur elle que le pays doit compter, puisqu'elle est permanente, ce qui nous donne des moyens d'action dont on ne dispose pas là où elle est intermittente : en Suisse, par exemple. Le jour où nous adopterons le système des milices, ce sont les sociétés de gymnastique et les écoles qui joueront le rôle prépondérant. Aujourd'hui, chez nous, c'est presque exclusivement sur l'armée que nous devons compter pour que la population de la France redevienne saine, vigoureuse et souple, et que les corps y soient en harmonie avec l'esprit qui les anime.

Emile MANCEAU.

